



Déclaration intersyndicale

DÉLOYAUTÉ

Nantes le 04 avril 2018 : Lors de la journée de grève du 03 avril 2018, l'intersyndicale CFDT-CGT ainsi que le syndicat SNB, ont été reçus par la Direction pour évoquer les contreparties financières, du projet d'accord temps de travail du CM LACO, suite à la dénonciation unilatérale de l'employeur du 3.5 jours / 4.5 jours figurant pourtant dans l'accord Groupe.

Nous avons été manipulés !

Durant cette réunion plusieurs points ont été évoqués dont :

- Les temps partiels : Scandaleux ! La Direction revient sur son engagement à ouvrir les compensations financières aux collègues à temps partiels sauf en cas de modulation ou d'abandon de celui-ci !
- Les contreparties financières.

La proposition de Christine ZANETTI portait bien sur une augmentation pérenne mensuelle avec un plancher de 93€ nets et un plafond de 102€ nets ainsi qu'une prime de 600€ brut.

Les DS de l'intersyndicale sont donc revenus vers vous pour vous annoncer cette proposition.

Dans un mail envoyé à l'ensemble des managers ce même jour à 17H, puis à l'ensemble des salariés le lendemain notre Directrice Générale indique les montants du plancher et du plafond brut annuel de l'augmentation pérenne, mais cela ne correspond pas aux montants annoncés à l'intersyndicale!

L'intersyndicale CFDT-CGT s'indigne contre cette annonce de la Direction !

Vous êtes nombreux sur les réseaux sociaux et au sein de l'entreprise à nous solliciter.

En effet après avoir effectué les calculs (comme vous), il ressort 76€ nets pour le plancher et 84€ nets pour le plafond !

Il s'agit là, d'un manque de loyauté totale envers les salariés et les délégués syndicaux, qui ont annoncés de bonne foi, les montants donnés par la Direction !

Nous refusons cette proposition malhonnête !

L'intersyndicale indique clairement ce jour, que si La Direction Générale ne revient pas à l'annonce initiale faite aux salariés grévistes, à savoir un plancher de 93€ nets et un plafond de 102€ nets et ce de façon mensuelle, pérenne et sans faire jouer l'intéressement et la participation qui sont par définition des différés hypothétiques de rémunération, nous sortirons des négociations et poserons un nouveau préavis de grève pour un mouvement d'envergure !

Si rien ne doit changer, rendez-vous en juin 2019 Mme ZANETTI !